



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

Secrétariat Général

Date : 6 décembre 2020

Dossier suivi par : Laurence DAUTRAIX

Objet : PLF 2021 – Commission Mixte Paritaire

A Mesdames et Messieurs les Parlementaires
Membres de la Commission Mixte Paritaire – PLF 2021

Paris, le 05 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les Sénateur.trices,
Mesdames et Messieurs les Député.es,

Le SNETAP-FSU, première organisation représentative des personnels de l'Enseignement Agricole Public, se réjouit du fait que le Sénat ait défendu d'une seule voix l'enseignement agricole à l'occasion de l'examen du PLF21 considérant à raison que **"les lycées agricoles sont les pôles de résistance de la ruralité"** mais aussi le parent pauvre des crédits de la mission enseignement scolaire (emplois, assistants d'éducation, classes ULIS) et que leur **"survie est en jeu"** comme le dit Madame la rapporteure N. Delattre.

L'amendement de 15 millions d'euros, présenté par Monsieur le rapporteur G. Longuet et adopté, vise à stopper la baisse continue des emplois et à les rétablir au regard des enjeux auxquels le monde agricole doit faire face : renouvellement de générations d'agriculteur.trices (215 000 exploitant.es, soit 45% de la population agricole, vont faire valoir leurs droits à la retraite d'ici 2026), enjeux éducatifs, environnementaux, alimentaires et sanitaires. Il vise en abondant les actions 1 et 2 du programme 143 à parts égales, à revaloriser l'enseignement agricole, pour ne pas le conduire à sa perte. A juste titre Monsieur le rapporteur **"s'interroge sur la soutenabilité de la dynamique à l'œuvre"**.

Par ailleurs, la commission des finances de l'Assemblée Nationale avait de même voté à l'unanimité un amendement visant à une augmentation de 5 millions d'euros pour permettre d'assurer tous les doublages pédagogiques et de sécurité nécessaires, rétablir de façon pérenne les heures d'accompagnement personnalisé en filière technologique et offrir tous les enseignements optionnels et facultatifs en lien avec la nécessaire mise en place de la réforme du baccalauréat...

Même si cet amendement a été retiré en séance, cela signifie que les deux assemblées de façon transpartisane estiment que l'enseignement agricole vaut mieux que ce qu'on lui accorde et elles se sont donc rejointes pour stopper un schéma de suppression d'emplois destructeur ; destructeur pour les territoires et pour les jeunes qui pourtant bénéficient de taux d'insertion remarquables et salués par tous et toutes, ce qui ne saurait déjà en tant normal passer pour quantité négligeable et à plus forte raison dans la période de crise inédite que nous traversons.

Concernant plus particulièrement l'enseignement agricole public, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que c'est lui au premier chef qui fait les frais de ce schéma d'emploi contraint visant à supprimer 300 emplois de 2019 à 2022. En effet, alors que ses effectifs fléchissent légèrement à cette rentrée (-0,4%, après une reprise en 2019), avec une baisse nettement plus marquée dans les composantes de l'enseignement agricole privé (CNEAP -1,6%, MFR -4,5%, UNREP -5,7%), **sur les 80 emplois annoncés à la suppression à la rentrée 2021, 47 sont, en l'état du PLF, confirmés par le Ministère de l'Agriculture en défaveur de l'enseignement agricole public (dont 22 dans les services administratifs déjà au bord de la rupture)**. Si un tel scénario devait advenir, il convient d'être clair, les établissements publics ne pourront tout simplement pas faire face à ces suppressions supplémentaires et c'est bien une liste de lycées ruraux qui d'ici la fin du quinquennat seront, à ce rythme, en passe de fermer leurs portes. Cela est sans compter les effets de la **crise sanitaire qui touche de plein fouet les établissements publics avec une perte estimée à 26,4 millions d'euros sur les 46,1 pour l'ensemble des établissements publics/privés.**

Il est pourtant indéniable que ces établissements publics (composés de lycées, de centres d'apprentissage, de formation continue, d'exploitations et ateliers technologiques) sont les mieux à même de répondre aux enjeux sociétaux majeurs qui s'imposent à nous. Par suite, une augmentation du budget de l'Enseignement Agricole Public pour pallier les manques de moyens chroniques, pour éviter que ceux-ci n'empirent encore, pour maintenir, développer l'offre sur les territoires et apporter le meilleur service public aux familles est absolument indispensable pour la jeunesse, le monde agricole et les territoires ruraux comme périurbains.

A la veille de la présentation de la mission enseignement scolaire du PLF 2021 en commission mixte paritaire, le SNETAP-FSU et à travers lui les personnels des EPLEFPA conscients de l'attention et de l'intérêt que vous porterez au vote des amendements déposés en faveur de la survie de l'enseignement agricole, vous remercient sincèrement et vous prient de croire en leur total dévouement pour l'Enseignement Agricole Public et son apport plus indispensable que jamais en faveur de la nécessaire transition agroécologique et d'une ruralité vivante et en dynamique.

Clémentine MATTEI
Co-Secrétaire Générale Snetap-FSU



Frédéric CHASSAGNETTE
Co-Secrétaire Général Snetap-FSU

